

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2026-021-1, R-2026-080-4, R-2026-201-1 ET R-2026-212

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance ordinaire tenue le 14 avril 2026 :

Règlement R-2026-021-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2006-021 sur la salubrité et l'entretien des logements afin de modifier le titre du règlement et d'ajouter des dispositions concernant les immeubles patrimoniaux** » ;

Règlement R-2026-080-4 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Ville de Dollard-des-Ormeaux** » ;

Règlement R-2026-201-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2025-201 sur les dérogations mineures afin d'ajouter une disposition de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure** » ; et

Règlement R-2026-212 intitulé « **Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Dollard-des-Ormeaux** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 15 avril 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière